

CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC1

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 » ;
Vu le courrier de la Croix-Rouge française relatif au renouvellement de présente décision d'agrément en date du 19 janvier 2015 ;
Vu la Décision d'agrément n° PSC1- 1501 A 20 délivrée le 26 janvier 2015 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 » ;
Vu le PV n° 92201611043 de la formation en date du 6 novembre 2016 ;

Le Président de la Croix-Rouge française,

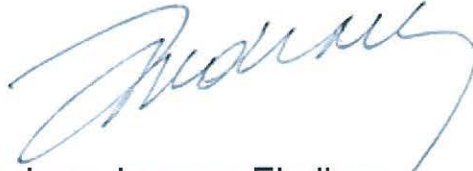
déclarant que Ihor CHEKUS, né le 8 septembre 1976 à Stryi, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de securite civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **Ihor CHEKUS** le présent certificat de compétences.

Fait à VANVES, le 16 novembre 2016

Le Président de la Croix-Rouge française

PSC1 - CRF - N° 92201611043003



Pr. Jean-Jacques Eledjam



ATTESTATION DE FORMATION

Article L. 6353-1 du Code du Travail

WERISK atteste que

M. Ihor CHEKUS

a suivi la formation

Sauveteur Secouriste du Travail

d'une durée de 14h00 heure(s) du 12/03/2026 au 13/03/2026 - Session n°SES-000682

Nature de la formation: Action de formation

Objectif de la formation

La formation SST permet d'acquérir une double compétence : être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et devenir acteur de la prévention de son entreprise.

Évaluation des acquis de la formation

M. Ihor CHEKUS a été évalué(e) au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessous par l'équipe pédagogique et a acquis les connaissances / compétences suivantes :

	Non évalué	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
Être capable d'intervenir face à une situation d'accident				✓
Être capable d'intervenir en sécurité en assurant une phase de protection				✓
Être capable de transmettre l'alerte aux services de secours				✓
Être capable de mettre en application ses compétences de sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise				✓
Être capable de réaliser les gestes de secours adaptés à la détresse identifiée : Hémorragie, Etouffement, Arrêt cardiaque, Inconscience, Malaise, Brûlure, Traumatisme, Plaie				✓

Évaluation finale

REUSSITE

Pour servir et faire valoir ce que de droit. Aucun duplicata ne sera délivré. Document à conserver par l'apprenant sans limitation de temps.

A SARTROUVILLE
Le 13/03/2026

Julie WEHRLE
Présidente

WERISK
2 Ch. Henri Matisse
78500 Sartrouville
Siret : 822 292 926 00026
APE : 8859A